Indemnisation pour la création et l'entretien des circuits de randonnée inscrits au PDIPR

EquiLiberté 79
Fédération départementale

Année :

Nom de l'association (ou de l'individuel) :

Nom du circuit :

Point de départ du circuit : Longueur :

Communes traversées :

La date de la commission d'agrément du PDIPR :

Balisage réalisé le :

L'indemnisation de la mise en place de la fiche rando sera de 600 € partagé comme suit :

- **200 €** après l'acceptation de la fiche par la commission PDIPR du Conseil Départemental, en compensation de la recherche du circuit, vérification qu'il est réalisable, qu'il entre dans la charte du Conseil Départemental et est entièrement sur des chemins publics, pré-texte de présentation, accord sur le lieu de départ avec la collectivité, fourniture du tracé en ressortant clairement les parties goudronnées.
- **400 €** après fourniture du texte de présentation de la fiche et le premier balisage jusqu'à sa réception par le technicien du Conseil Départemental.
- Indemnisation de l'entretien et du balisage annuel de **4€ /km/an** sur présentation du document certifié par le président de l'association. Cette indemnisation comprend :

La surveillance du bon cheminement au cours de l'année, avec signification des obstacles à dégager aux collectivités concernées.

L'entretien du balisage comprenant la réfection de la peinture, le remplacement éventuel des plaques, des autocollants, le dégagement éventuel des branchages pour en parfaire la visibilité.

Indemnité de création :

Indemnité d'entretien au titre de l'année 20.. :

Demande en date du :

Nom et signature de demandeur :

Cadre réservé à EquiLiberté 79 :

Approbation groupe Chemin	Approbation président(e) EquiLiberté 79	Visa trésorier
Date :	Date :	Date :